

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI, 8 FÉVRIER 2022 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC
4. APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2022
5. DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS
 - CE 2022-01-12 - Procès-verbal;
 - CE 2022-01-13 - Procès-verbal;
 - CE 2022-01-26 - Procès-verbal;
 - DM - Certificat du greffier - 85, boulevard Brien;
 - DM - Certificat du greffier - 215, rue Thérèse-Casgrain;
 - 582 - Certificat du greffier - consultation écrite;
 - 583 - Certificat du greffier - consultation écrite;
 - 584 - Certificat du greffier - consultation écrite.
6. DOSSIERS D'URBANISME
 - 6.1 Dérogation mineure
 - 6.1.1 DM - Tim Hortons / Daniel Provencher & Cie – 85, boulevard Brien-lots 4 890 242, 4 890 243, 2 147 796 - 2021-0754 (UDD-LD)
 - 6.1.2 DM - M. Christian Caron – 215, rue Thérèse-Casgrain - lot 3 236 762 - 2021-0773 (UDD-DM)
 - 6.2 DM et P.I.I.A.
 - 6.3 PIIA
 - 6.3.1 PIIA - Habitations JL / Amireault Architecte – 9 à 15, rue de l'Armistice - lot 2 097 313 - 2022-0042 (UDD-LD)
 - 6.3.2 PIIA - Clôtures Summum / Trois Architecture – 342, rue Charles-Marchand - lot 4 761 948 - 2022-0043 (UDD-LD)
 - 6.3.3 PIIA - La Fromagerie Champêtre / Luc Desmarchais Architecte – 415, rue des Industries - lots 2 865 072, 4 030 364 - 2022-0047 (UDD-LD)
 - 6.3.4 PIIA - Maison Jacynthe / Enseignes Décor Design – 553, boulevard Lacombe - lot 2 098 138 - 2022-0066 (UDD-LD)
 - 6.3.5 PIIA - Thai Mix / Imacom-Média – 495, rue Leclerc - lot 2 145 733 - 2022-0049 (UDD-LD)
 - 6.3.6 PIIA - M. Yvon Forest / Archiplan – 47, rue Clémenceau - lot 6 273 713 - 2022-0044 (UDD-LD)
 - 6.3.7 PIIA - Mme Malika Terkmani / Rénovation Shanel – 1135, boulevard Iberville - lots 2 187 169, 2 422 114 - 2022-0046 (UDD-LD)
 - 6.3.8 PIIA - M. Serge Saint-Martin / Dessins Drummond – 960, rue Rouville - lot 2 386 201 - 2022-0050 (UDD-LD)
 - 6.3.9 PIIA - M. Jonathan Hervieux / Architecture La Cabane – 356, rue Godbout - lot 2 145 029 - 2022-0045 (UDD-LD)

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 Suivi de l'implantation - mise à l'essai et validation de la preuve de concept du véhicule électrique à la patrouille - source de financement - 2021-0705 (DG-AB)
- 7.2 Excédent de fonctionnement affecté - Taxes de secteur perçues d'avance année 2022 - 2022-0010 (FIN-NE)
- 7.3 Entente tripartite avec la Ville de Repentigny, le Centre de services scolaires des Affluents et le ministère de l'Éducation du Québec - 2022-0027 (SLVC-VP)
- 7.4 Dépôt du rapport portant sur la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) - 2022-0036 (FIN-MJB)
- 7.5 Représentant(e) au conseil d'administration de l'Aramusique - 2021-0733 (MAI-JB)

8. SÉCURITÉ URBAINE

9. GESTION DU CAPITAL HUMAIN (RH)

- 9.1 Modifications au régime de retraite des employés de la Ville de Repentigny - 2022-0002 (RH-JFH)
- 9.2 Mouvements de personnel-cadre - Du mois de janvier 2022 - 2022-0062 (RH-JFH)

10. RÈGLEMENTS

10.1 Premier projet

10.2 Second projet

10.3 Présentation des projets de règlements et avis de motion

- 10.3.1 593 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection de voirie, la construction d'une piste cyclable et la réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Iberville (côté Nord) entre les rues Beauchesne et Laurentien ainsi qu'un emprunt total de 3 660 000 \$ à ces fins
- 10.3.2 594 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de pavage sur le chemin de la Presqu'île entre les rues Saint-Paul et Nathalie ainsi qu'un emprunt total de 2 000 000 \$ à ces fins
- 10.3.3 595 : Règlement décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Masson entre les rues Du Buisson et Industriel, sur le boulevard Claude-David, sur la rue Notre-Dame-des-Champs et diverses rues ainsi qu'un emprunt total de 1 600 000 \$ à ces fins
- 10.3.4 596 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Laurent-Cadieux entre les rues Lanoue et Belmont ainsi qu'un emprunt total de 1 111 000 \$ à ces fins
- 10.3.5 597 : Règlement sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec
- 10.3.6 179-15 : Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement

10.4 Adoption

- 10.4.1 570-1 : Règlement amendant le règlement numéro 570, lequel décrète des travaux de réfection et d'élargissement du pont Rivest afin de réviser le montant de l'emprunt initial ainsi que l'annexe A intitulée Élargissement du pont Rivest – estimation
- 10.4.2 580 : Règlement concernant la constitution de commissions du conseil municipal
- 10.4.3 581 : Règlement décrétant un emprunt de 124 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d'obligations venant à échéance en 2022 pour certains règlements d'emprunt totalisant une somme totale de 6 180 732 \$
- 10.4.4 582 : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Repentigny

- 10.4.5 583 : Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Repentigny
- 10.4.6 584 : Code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Repentigny
- 10.4.7 585 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au réseau routier et un emprunt de 1 950 000 \$ à ces fins
- 10.4.8 586 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au réseau routier et un emprunt de 550 000 \$ à ces fins
- 10.4.9 587 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la mise aux normes des stations de purification et de traitement de l'eau ainsi qu'un emprunt de 8 800 000 \$ à ces fins
- 10.4.10 588 : Règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'équipements dans les parcs de la ville et la réalisation de travaux pour leur mise à niveau et un emprunt de 380 000 \$ à ces fins
- 10.4.11 589 : Règlement décrétant des dépenses relatives au réseau cyclable et aux sentiers polyvalents ainsi qu'un emprunt de 790 000 \$ à ces fins
- 10.4.12 590 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection d'immeubles municipaux comprenant l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques ainsi qu'un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins
- 10.4.13 591 : Règlement décrétant l'acquisition de véhicules pour certains services municipaux et un emprunt de 1 375 000 \$ à ces fins
- 10.4.14 592 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations en matière de technologie de l'information et équipements spécialisés ainsi qu'un emprunt de 480 000 \$ à ces fins

11. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois de février 2022.

M^e Louis-André Garceau, greffier